

# Chapitre 1

## Commentaire d'introduction par la vérificatrice générale

### **Contenu**

<a href="#">Le volume IV rend compte de nos audits d'états financiers .....</a>	3
<a href="#">Remerciements.....</a>	8

# Commentaire d'introduction par la vérificatrice générale

## **Le volume IV rend compte de nos audits d'états financiers**

*La province reçoit une opinion d'audit sans réserve*

*Changement important par rapport à 2015*

*La province a modifié sa position sur la comptabilisation des régimes de retraite à risques partagés*

*D'autres importantes questions en matière de comptabilité et d'audit aussi réglées en 2016*

**1.1** Le présent volume de notre rapport traite de points découlant de nos audits des états financiers de la province et des organismes de la Couronne pour l'exercice clos le 31 mars 2016.

**1.2** Le 27 septembre 2016, j'ai signé une opinion d'audit sans réserve sur les états financiers consolidés de 2016 de la province du Nouveau-Brunswick.

**1.3** Cela représente un changement important par rapport à l'exercice précédent lorsque la province avait reçu sa première opinion d'audit avec réserves en 17 ans. Les réserves exprimées dans l'opinion d'audit avec réserves de l'exercice précédent portaient sur des préoccupations en matière de comptabilisation des régimes de retraite à risques partagés de la province.

**1.4** En 2016, la province a révisé la comptabilisation de ses régimes de retraite à risques partagés. En raison de la modification comptable apportée par la province aux régimes de retraite en question, j'ai été en mesure de formuler une opinion sans réserve.

**1.5** En outre, la province a réglé d'autres importantes questions en matière de comptabilité au cours de l'audit de 2016, comme la consolidation des foyers de soins à but non lucratif de la province et la présentation de la réserve pour éventualités dans ses états financiers audités. La province a également mis en œuvre un certain nombre de recommandations formulées dans le cadre de l'audit des états financiers de l'exercice précédent, y compris la création d'un comité d'audit, qui a été annoncée dans un communiqué du 23 septembre 2016 intitulé

« Formation d'un comité de vérification par le gouvernement ».

**1.6** Le chapitre 3 dans le présent volume contient de plus amples détails sur la comptabilisation des régimes de retraite, des foyers de soins et de la réserve pour éventualités. Le chapitre 4 contient une description détaillée d'autres observations d'ordre comptable provenant de l'audit des états financiers du 31 mars 2016 de la province, ainsi que des précisions sur la mise en œuvre des recommandations découlant de l'audit de l'exercice précédent.

*Je suis heureuse des progrès réalisés par la province en 2016 sur les questions en matière de comptabilité et d'audit*

**1.7** Dans l'ensemble, je suis très heureuse des progrès réalisés cette année dans le règlement des questions en matière de comptabilité et d'audit de l'exercice précédent concernant la province. Mon Bureau a travaillé en collaboration avec le Bureau du contrôleur et d'autres hauts fonctionnaires du gouvernement pour aborder et régler ces questions, et nous espérons que cette tendance positive de mise en œuvre et de collaboration se poursuive dans les audits des états financiers des exercices à venir.

**Commentaires de la vérificatrice générale sur l'état des finances de la province**

**1.8** La situation financière de la province demeure préoccupante. Les états financiers du 31 mars 2016 de la province indiquent qu'elle présente un déficit pour le huitième exercice consécutif depuis 2009. De 2009 à 2016, des déficits annuels ont été enregistrés pour cumuler à environ 3,5 milliards de dollars, et autour de 6 milliards (ou 43 %) du total de la dette nette de la province de 14 milliards ont été ajoutés durant cette période.

*Indicateurs de la durabilité à long terme défavorables*

**1.9** Le chapitre 2 présente notre évaluation des indicateurs généralement utilisés pour évaluer l'état des finances de la province. Bien que des résultats neutres ou favorables aient généralement été obtenus pour les indicateurs de la flexibilité et de la vulnérabilité de la province, les résultats sont en grande partie défavorables pour les indicateurs de la durabilité à long terme.

*Les déficits devraient se poursuivre jusqu'en 2020-2021*

**1.10** Ce rythme d'accumulation des déficits et de croissance de la dette nette n'est pas viable pour la population et les ressources de la province du Nouveau-Brunswick. En outre, le discours du budget

de 2016-2017 annonçait que les déficits devraient se poursuivre jusqu'en 2020-2021.

***La dette nette devrait croître de presque 1 milliard de dollars jusqu'en 2020-2021***

**1.11** Le discours du budget indiquait que des déficits annuels seraient enregistrés chaque exercice de 2016-2017 à 2019-2020, ce qui fera encore grimper le déficit accumulé et la dette nette de la province d'un montant total de 830 millions de dollars d'ici la fin de l'exercice 2019-2020. Je suis très préoccupée par le plan financier du gouvernement qui continue de faire croître la dette nette du Nouveau-Brunswick de presque 1 milliard de dollars jusqu'en 2020-2021.

***Il faut continuer d'agir avec diligence pour améliorer la santé financière de la province***

**1.12** Le gouvernement doit continuer d'agir avec diligence en ce qui concerne ses politiques et ses décisions fiscales pour améliorer davantage la santé financière de la province.

**Audits des organismes de la Couronne et des demandes de remboursement auprès du gouvernement fédéral**

**1.13** Le chapitre 5 fait état des questions qui concernent nos audits des organismes de la Couronne et des demandes de remboursement auprès du gouvernement fédéral. Dans ce chapitre, nous soulignons les thèmes récurrents de nos constatations découlant des audits des organismes de la Couronne.

***Les constatations relatives à la surveillance et à la gouvernance des organismes de la Couronne continuent d'être préoccupantes***

**1.14** Les constatations relatives à la surveillance et à la gouvernance des organismes de la Couronne sont particulièrement préoccupantes, comme le manque de rencontres régulières des conseils d'administration, l'absence de surveillance des décisions clés, les retards dans la publication de rapports annuels, le manque de gestion des risques ou de surveillance du contrôle interne, les faiblesses relatives à l'obligation de divulgation des conflits d'intérêts et d'autres faiblesses relatives à la surveillance et à la gouvernance.

***Un nouveau thème en 2016 dans les constatations relatives aux organismes de la Couronne au sujet de préoccupations concernant la gestion financière et la trésorerie***

**1.15** L'émergence en 2016 d'un nouveau thème dans les constatations relatives aux organismes de la Couronne au sujet de la gestion financière et de la trésorerie s'est aussi avérée préoccupante. Nous avons observé ce genre de constatations dans huit de nos audits d'organismes de la Couronne. Les constatations incluaient des éléments comme :

- la gestion insuffisante des stocks et le niveau inadéquat de réapprovisionnement;

- des délais dans la mise en œuvre des politiques de placement;
- le manque d'approbation des budgets utilisés à des fins de comparaison dans les états financiers audités;
- le paiement de factures en double;
- une violation de la *Loi sur l'administration financière* (concernant l'obtention des autorisations de dépenser qui convient lorsque les budgets sont dépassés);
- un manque de procédures adéquates pour la protection des espèces.

***Les constatations découlant de l'audit de la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick demeurent très préoccupantes***

**1.16** Les constatations découlant de l'audit de la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick (SLJNB) demeurent aussi très préoccupantes. L'audit des états financiers de cet organisme de la Couronne est en retard. Au moment de la rédaction du présent chapitre, les plus récents états financiers audités par la SLJNB sont ceux de l'exercice clos le 31 mars 2014.

**1.17** En outre, le récent audit de performance conjoint des vérificatrices générales et vérificateurs généraux du Canada atlantique a relevé plusieurs questions en matière de gouvernance et des questions au sujet de la structure de l'entente de la province avec la Société des loteries de l'Atlantique. Une structure différente devrait être considérée pour la SLJNB pour s'assurer qu'elle répond efficacement aux besoins du gouvernement et des contribuables.

**1.18** À mon avis, la structure de Terre-Neuve-et-Labrador où les loteries provinciales fonctionnent comme une division du ministère des Finances (non pas comme un organisme de la Couronne distinct) devrait être étudiée et considérée dans toute décision concernant la structure future de la SLJNB. L'efficacité et la simplicité d'une telle structure méritent d'être examinées de plus près pour voir si elle peut s'appliquer au Nouveau-Brunswick.

**Renouvellement des systèmes « essentiels à la mission »**

**1.19** Au cours de nos travaux d'audit des états financiers, nous avons examiné certains des systèmes de technologie de l'information de la province. Les systèmes que nous avons étudiés tendent à se

concentrer sur les aspects « essentiels à la mission » des données financières et du traitement de l'information, comme le traitement de la paie, le traitement des paiements, les systèmes d'information financière, etc.

**1.20** Nous avons fait les constatations suivantes :

- un système (pour la paie du personnel enseignant et de certains membres du personnel des districts scolaires) est dépassé et risque de mal fonctionner;
- deux systèmes (pour la paie des fonctionnaires de la province et pour les paiements aux fournisseurs de la province) pourraient ne plus être soutenus à compter de 2017;
- il existe certains systèmes redondants qui causent d'importantes inefficacités dans le traitement de l'information financière;
- il y a eu des retards dans la mise en œuvre du nouveau système PRE (planification des ressources de l'entreprise) de la province.

***Les faiblesses actuelles au niveau des TI peuvent avoir des répercussions importantes***

**1.21** Ces faiblesses au niveau des TI peuvent avoir des répercussions importantes comme :

- le traitement en temps opportun de la paie de la province peut s'exposer à des risques si des mesures ne sont pas prises pour régler ces problèmes persistants;
- ces faiblesses pourraient avoir des effets possibles sur la prestation de services;
- la disponibilité d'information financière pour les prises de décisions ou d'autres fins peut aussi être menacée;
- des ressources sont consommées inutilement dans l'exploitation de systèmes inefficaces.

***Le gouvernement devrait accorder la priorité au remplacement de l'infrastructure informatique vieillissante et en péril***

**1.22** À mon avis, le gouvernement devrait accorder la priorité au remplacement de l'infrastructure informatique vieillissante et en péril pour faire en sorte que les systèmes « essentiels à la mission » continuent de fonctionner pour assurer la prestation des services essentiels aux contribuables du Nouveau-Brunswick. Vous trouverez de plus amples détails sur les constatations au sujet des systèmes d'information dans les chapitres 4 et 5 du présent volume.

## **Remerciements**

**1.23** Dans l'ensemble, nous sommes reconnaissants pour la collaboration soutenue que nous recevons des ministères et des organismes du gouvernement dans le cadre de nos travaux d'audit des états financiers.

**1.24** Je tiens à remercier tous les membres du personnel de mon bureau pour leur travail acharné et leur dévouement. Ils forment un petit groupe de professionnels déterminés à s'acquitter du mandat du Bureau et à produire un rapport de qualité à l'Assemblée législative. Le rapport que nous présentons aujourd'hui est le fruit d'un effort collectif auquel chaque membre de l'équipe a grandement contribué.



Kim MacPherson, CPA, CA  
Vérificatrice générale